



*Représentation permanente de la France auprès de l'Office des Nations unies
et des Organisations internationales à Vienne*

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra- atmosphérique des Nations Unies

Sous-Comité scientifique et technique

59^{ème} session
(Vienne, 7 – 18 Février 2022)

Point 4 – Débat général

Déclaration de la délégation française

= Seul le prononcé fait foi =

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Au nom de la délégation française, je tiens tout d'abord à saluer votre élection en tant que Président du Sous-comité scientifique et technique. Je tiens ensuite à remercier le travail de Madame Archinard pour ses deux années de présidence de ce sous comité scientifique et technique. Permettez-moi également d'adresser mes remerciements à Mme Simonetta Di Pippo, Directrice du Bureau des Affaires Spatiales, dont je salue l'engagement constant pour faire avancer les travaux du CUPEEA et à qui je souhaite le meilleur pour la suite de sa carrière.

Enfin, mes remerciements vont au secrétariat du BAS, et à son investissement considérable pour organiser cette session dans les meilleures conditions possibles au regard des circonstances sanitaires actuelles.

Cette 59^{ème} session du Sous-comité se déroule à un moment important où le seuil symbolique des 100 Etats membres du COPUOS vient d'être atteint. Je souhaite profiter de cette intervention pour féliciter la Slovénie, le Bangladesh, l'Angola, le Koweït et Panama pour leur adhésion.

Soyez assurés de pouvoir compter sur le plein soutien de la délégation française pour contribuer aux débats dans un esprit constructif.

Monsieur le président,

La France, qui exerce ce semestre la présidence du Conseil de l'Union européenne, s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne et de ses Etats membres et souhaite ajouter les éléments qui suivent à titre national.

L'année 2021 a été marquée par de nombreux événements, et notamment des avancées technologiques et scientifiques, pour la France, l'Europe et la coopération spatiale internationale plus largement.

Nous célébrons d'abord les 60 ans d'existence du CNES, l'agence spatiale française. Particulièrement attachée à la coopération internationale pour la science et l'innovation, le CNES est aujourd'hui lié par plus d'une centaine d'accords à des partenaires de toutes les régions du monde.

Ensuite, le Centre Spatial Guyanais, port spatial de l'Europe, a confirmé son rôle déterminant pour l'accès à l'espace de l'Europe avec 7 lancements réalisés en 2021. Le 25 décembre 2021, Ariane 5 a parfaitement réussi sa 112ème mission depuis le Centre Spatial Guyanais en lançant le télescope spatial James Webb de la NASA, développé en coopération avec l'Agence Spatiale Européenne (ESA) et l'Agence Spatiale Canadienne (CSA). Ce dernier lancement de l'année représente également le 256ème lancement de la famille des lanceurs Ariane. L'excellente précision atteinte par Ariane 5 lors de ce lancement a permis au télescope spatial d'économiser du carburant dédié aux corrections de trajectoires. Grâce à cette économie d'énergie, le James Webb voit sa durée d'observation de l'univers augmenter de manière considérable et très supérieure à toutes les prévisions, prolongeant ainsi la collecte de données d'une valeur inestimable pour des centaines de scientifiques.

Forte de ce succès, l'Europe, s'apprête à mettre en œuvre en 2022 l'Ensemble de Lancement n°4 pour le nouveau lanceur Ariane 6. Mieux adaptée aux nouvelles générations de satellites et capable de ré-allumer son étage supérieur, Ariane 6 constituera, avec le nouveau lanceur italien Véga C, le premier garant de l'accès autonome à l'espace de l'Europe.

Sur le plan scientifique, l'année 2022 sera également marquée par la concrétisation du projet SWOT. Cette mission conjointe du CNES et de la NASA, avec la collaboration des agences spatiales canadienne et britannique, va permettre de révolutionner les études océanographiques et celles portant sur l'hydrologie continentale grâce à des innovations technologiques sans précédent.

Les équipes du CNES, du CNRS et de la National Science Foundation américaine auront également pour tâche d'exploiter les données collectées par

les ballons stratosphériques de la Campagne STRATEOLE 2 afin de mieux comprendre les dynamiques climatiques dans la zone équatoriale.

Monsieur le président,

A l'occasion d'UNISPACE+50, le CNES, a proposé la mise en place d'un Observatoire spatial du climat (SCO), aujourd'hui soutenu par 36 agences spatiales et organismes de coopération internationale. Destiné à accompagner la mise en œuvre de l'Accord de Paris, le SCO a permis l'émergence de plus de 50 projets de valorisation des données spatiales pour répondre au changement climatique. La Charte du SCO a été présentée le 5 février à Dubaï aux agences spatiales participantes. L'adoption de cette Charte est une étape clé qui inscrit l'Observatoire dans le paysage des réseaux multilatéraux œuvrant dans la lutte contre le changement climatique. En finançant depuis octobre 2020 un poste de Jeune experte associée (JPO) au sein du Bureau des affaires spatiales, qui travaille sur le programme UN Spider et sur l'observatoire spatial pour le climat, la France a renforcé son soutien au Bureau des Affaires spatiales de l'ONU et réaffirmé l'ancrage multilatéral du SCO. Je souhaite à cet égard saluer la Norvège, l'Arabie Saoudite et la Slovaquie qui ont récemment décidé de rejoindre le SCO ainsi que les Etats-Unis pour l'intérêt récent qu'ils portent à cette initiative.

Ma délégation tient également à remercier les 17 agences spatiales qui contribuent actuellement au succès de la Charte Internationale Espace et Catastrophes Majeures, proposée initialement et conjointement par le CNES et les Agences spatiales européennes et canadienne. Depuis sa création en 1999, la Charte, activée 750 fois à ce jour, et encore très récemment dans le cadre du

cyclone tropical Batsirai à Madagascar, contribue à la réussite du Cadre de Sendai pour la gestion des catastrophes.

Monsieur le Président,

Aujourd'hui, plus que jamais, la viabilité à long terme des activités spatiales constitue un enjeu de premier plan du fait de la multiplication des acteurs se positionnant dans ce domaine. L'établissement et le respect par tous de règles relatives aux activités spatiales sont essentiels pour garantir l'accès libre, équitable et durable à l'espace. C'est pourquoi le Comité doit poursuivre et renforcer ses efforts en ce sens.

La délégation française salue l'excellent travail effectué par le Président du nouveau groupe de travail LTS. Notre délégation vient notamment de soumettre un *Conference Room Paper* (A/AC.105/C.1/2022/CRP.20) faisant état de manière détaillée des dispositifs réglementaires et techniques permettant à la France de mettre en œuvre la quasi-totalité des 21 LTS agréés en 2021. Ce document pourra, je l'espère, inspirer des actions de renforcement de capacité dans ce domaine.

La France estime que la priorité doit aller à la mise en œuvre des lignes directrices agréées, qui est un acquis essentiel, émanant de l'investissement collectif et constructif de l'ensemble des délégations depuis de nombreuses années, au bénéfice de la soutenabilité et de la sûreté des activités spatiales. Les travaux sur la soutenabilité à long terme des activités spatiales doivent en effet se poursuivre et continuer d'évoluer, mais à partir d'un socle solide et concret

constitué par la mise en œuvre des lignes directrices existantes et leur éventuelle mise à jour.

Je vous remercie./.